



**Concours de pêche au coup NO KILL tous poissons.
Par équipe de 2 à l'étang 2. Deux manches de 4H.
Dimanche 6 avril 2025**

RÈGLEMENT.

Art. 1	L'inscription sous-entend l'acceptation pleine et entière du règlement qui suit par les pêcheurs.
Art. 2	Inscription 70 € par équipe de deux pêcheurs. Inclut: la participation au concours, le café d'accueil, le déjeuner au chalet de l'amicale.
Art. 3	<u>Dotation du concours :</u> 40 € par équipe seront reversées dans tous les cas. (6 enveloppes sur la base de 16 équipes, 1 ^{er} 160€, 2 ^e : 140€, 3 ^e : 120€, 4 ^e : 100€ 5 ^e : 80€, 6 ^e 40€.
Art. 4	<u>Déroulement :</u> 06H00 Café d'accueil au chalet de l'amicale 7 rue des pêcheurs à Wolfisheim. Rappel des principaux points du règlement. 06H15 Tirage au sort. Installation des pêcheurs. Charriot fortement conseillé. 07H30 Knacks au chalet. 08H00 Début de pêche au signal sonore. Tournée boissons à 9H et 10H30. 12H00 Fin de pêche de la 1 ^{ère} manche, pesée. 13H00 Déjeuner au chalet. Personne sur les postes avant 13H45. 14H00 Début de pêche au signal sonore. Manche 2. Tournée boissons à 15H et 16H30. 18H00 Fin de pêche et pesée de la 2 ^{ème} manche. 19H00 Annonce des résultats et remise des prix au chalet de l'amicale. La montre de l'organisateur fera foi.
Art. 5	La pêche est autorisée avec une seule canne au coup en action de pêche par pêcheur et un seul hameçon par ligne. Feeder interdit. Les pêcheurs se placent face à leur numéro. Le poisson ferré avant le signal sonore compte. Esches artificielles autorisées (fouillis et vers de vases interdits). Amorçage interdit en dehors des phases de pêche. Tresse interdite. Pêche en bordure dans la limite de la moitié de la distance au voisin latéral. Tous les poissons comptent (brochet, sandre, silure, black-bass et amours blancs seront pesés de suite par l'organisateur), « Tilt bourriche à 20kg ». Séparer les carpes et gros carassins des poissons blancs. Hameçon sans ardillon de taille 10 maximum. Tapis de réception (mouillé) obligatoire ou décrochage dans l'épuisette sans contact avec le sol ou la station. Spécificité : longueur de canne et de ligne illimitées.
Art. 6	Le maître mot de ce concours est le RESPECT : En cas de non-respect des pêcheurs, du poisson, de l'environnement ou des consignes du comité d'organisation l'équipe fautive pourra être avertie, déclassée ou renvoyée de l'épreuve sans contrepartie.
Art. 7	Un remplaçant peut-être admis après accord de l'organisateur. Les pêcheurs ne peuvent être aidés que par leur équipier.
Art. 8	Classement au poids total en ligne (si égalité de poids le poste avec le plus petit numéro l'emporte)
Art. 9	En cas d'aléa climatique grave (orage, vents violents, etc.) le concours sera suspendu ou arrêté par décision de l'organisateur. Si la durée de pêche permet de valider un classement pour au moins 6 équipes la remise des prix s'effectuera conformément au règlement. Dans le cas contraire, les primes (40€) seront reversées à chaque équipe. Le reste est acquis à l'Amicale de pêche pour le repas et la pêche.
Art. 10	Charriot très fortement conseillé. Les véhicules seront garés aux emplacements spécifiés.
Art. 11	L'Amicale pêche et loisir de Wolfisheim décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol ainsi que de leurs conséquences pécuniaires.
Art. 14	En cas de litige le comité d'organisation sera seul juge pour régler toute situation nécessitant une intervention de sa part.